



**LA FERTE ALAIS  
ESSONNE**

**DATE DE CONVOCATION**

15 septembre 2020

**DATE D’AFFICHAGE**

15 septembre 2020

**NOMBRE DE CONSEILLERS**

En exercice : 27

Présents : 21

Votants : 26

**OBJET**

**Bons cadeaux jeunes  
diplômés 2020**

**Pour : 26**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

Transmise en sous-  
Préfecture le

Publiée le

Notifiée le

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
COMMUNE DE LA FERTE-ALAIS**

L’an deux mille vingt, le lundi 28 septembre à 20h30, le Conseil Municipal légalement convoqué s’est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Mariannick MORVAN, Maire.

**Etaient présents :**

Mmes et M. Mariannick MORVAN, Ariel SHEPS, Claire HERLIN, Hervé FRANEL, Alexa PELAGE, Stéphane RAYNAL, Françoise BOUSSAT, Marie Solange GRILLOT, Alain SOUJEDET, Fleurine BOCQUILLON, Sylvain PASTORELLO, Stéphanie MARTINS VIANA, Laurent PERTHUIS, Christine DAVOINE, Jacqueline GALEAZZI, Maria PYRKA, Annick BAZIN, Camille CRONIER, Stéphane LE PECULIER, Laure CHENU, Rodolphe WELSCH

**Etaient Absents :**

M. José AZEVEDO

**Etaient Absents-excusés :**

M. Guy-Charles HUMBERT donne pouvoir à Hervé FRANEL

M. Julien CAYZAC donne pouvoir à Laurent PERTHUIS

M. Philippe VAN ROSSOMME donne pouvoir à Mariannick MORVAN

Mme Danièle PAGEARD donne pouvoir à Stéphane LE PECULIER

Mme Stéphanie CHASSIN DE KERGOMMEAUX donne pouvoir à Camille CRONIER

**BONS CADEAUX JEUNES DIPLOMES POUR LE BAC 2020**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la commune souhaite cette année encore, récompenser les jeunes diplômés de La Ferté-Alais pour le brevet des collèges, le Baccalauréat et le Baccalauréat Professionnel.

Il est proposé de leur offrir un bon cadeau auprès d’une enseigne nationale :

- à hauteur de 30 Euros pour les lycéens, avec une majoration de 20 Euros pour les jeunes ayant obtenu la mention « très bien » au Baccalauréat et au Baccalauréat professionnel.
- A hauteur de 15 Euros pour les collégiens quelle que soit la mention.

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** l’avis de la commission des finances du mercredi 09 septembre 2020,

**CONSIDERANT QUE** 13 jeunes sont concernés par ces diplômes,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE A L’UNANIMITE**

- **AUTORISE** l’achat de bons cadeaux pour les jeunes diplômés de la ville,

- **DIT** que le montant est arrêté à la somme de 30 € pour le Baccalauréat et Baccalauréat Professionnel et 15 Euros pour l'obtention du brevet des collèges,
- **DIT** que le montant est majoré de 20 Euros pour les mentions « très bien » obtenues par les bacheliers.
- **PRECISE** que les personnes absentes le jour de la remise de ces bons cadeaux, (sauf pour raison médicale ou présence à l'école), ne pourront pas recevoir ces derniers.
- **AUTORISE** le Maire à signer toutes pièces consécutives à cette décision.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits, et ont les membres présents, signé au registre. Pour copie conforme.

Le Maire,  
Mariannick MORVAN



## Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Bons cadeaux jeunes diplômés pour le BAC 2020

.....  
Date de décision: 28/09/2020

Date de réception de l'accusé 07/10/2020  
de réception :

.....  
Numéro de l'acte : 9\_84

Identifiant unique de l'acte : 091-219102324-20200928-9\_84-DE

.....  
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 7 .1

Finances locales

Decisions budgetaires

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....  
Nom du fichier : 84 - DELIBERATION BONS CADEAUX JEUNES DIPLOMES 2020.pdf ( 99\_DE-091-219102324-20200928-9\_84-DE-1-1\_1.pdf )